

#RETRAITE

Aujourd'hui, pour un même métier,
des régimes différents



Jérôme exerce le même métier d'infirmier
pendant toute sa carrière

Infirmier dans un CHU,
il cotise



à la caisse nationale
de retraite des agents
des collectivités locales

Infirmier dans une clinique privée,
il cotise



au régime
général de la
Sécurité sociale + à l'ARRCO*

Infirmier dans une association
humanitaire, il cotise



au régime
général de la
Sécurité sociale + à l'ARRCO*

Infirmier libéral,
il cotise



au régime
de base de
la CNAVPL** + au régime complé-
mentaire de
la CARPIMKO***

Au moment de la RETRAITE

Pour le versement de sa pension,
Jérôme dépend de **5** régimes de retraite différents



Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous

reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite



*ARRCO : association pour le régime de retraite complémentaire des salariés. **CNAVPL : caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales. ***CARPIMKO : caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes.